



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B 17 / 094

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**VILLERUPT – Secteur RFF Victor Hugo – Requalification – (reconventionnement) F
F09FCX0B018**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre territoriale de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval intervenue le 28 janvier 2013 entre l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval et l'EPFL qui définit les modalités d'intervention de ce dernier et les participations financières des deux établissements pour la période 2013-2017,

Considérant les terrains déjà acquis par l'EPFL dans le cadre de la requalification du secteur RFF Victor Hugo à Villerupt en vue de la requalification du site,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval annexée à la présente délibération portant portage et rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 7 ha 10 a 91 ca acquis au titre des conventions F08FD400029 (4 ha 18 a 11 ca) et F08FCX0B005 (2 ha 92 a 80 ca) ; le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER